



Association Départementale des Chasseurs de Petit Gibier de l'Allier

Bulletin information n°25

Décembre 2025- Janvier- février 2026



Spécial : baisse des populations de petit gibier (suites)

Les éoliennes

Siège social : Fontys 03600 Hyds

Secrétariat : 5 place de la Chaume 03420 Marcillat-en-Combrailles

Mail : adcpq03@orange.fr

Le mot du Président



Chers Amis,

La saison de chasse touche à sa fin, du moins pour la plupart d'entre nous. J'espère sincèrement qu'elle fut bonne et je vous souhaite bientôt de vous consacrer à toutes ces tâches si importantes que sont les aménagements, la préparation des territoires, les cultures à venir.

Pour un chasseur exigeant, la chasse ne commence pas le jour de l'ouverture et ne se termine pas le jour de la fermeture. Ceux d'entre nous qui piègent et ceux qui participent aux aménagements savent que nos territoires ont besoin d'eux à l'année.

La petite faune est fragile : les prédateurs, les méthodes culturales, la destruction des habitats pénalisent les espèces sédentaires. Les espèces migratrices semblent s'en sortir mieux, en tout cas certaines d'entre elles, mais la multiplication des éoliennes dans nos campagnes lance un débat sur l'évolution de leurs habitudes de migration.

Le présent numéro tente d'éclairer un peu ce débat avec des articles que je vous recommande de lire. Nous pourrions ainsi parler des risques liés à la prolifération de ces éoliennes avec des arguments solides, et en toute objectivité.

Le statut des animaux de compagnie est également traité dans ce numéro, avec la question du bien-être animal, que nous connaissons bien, nous-autres chasseurs, avec la distinction complexe entre animal domestique et animal sauvage que la société actuelle tente de minimiser, au profit d'une vision angélique de la Nature. Vaste débat de Société !

Bonne lecture à tous et bien amicalement en Saint-Hubert

Thierry PAULHAC

Baisse des populations de petit gibier

Les adhérents de l'ADCPG 03 comme ceux de l'UNCPG s'interrogent sur les causes de la baisse des populations de petit gibier notamment de perdrix. Tous les experts s'accordent sur le fait que les causes sont multifactorielles.

Dans deux précédents bulletins nous avons abordé **l'impact de l'agriculture intensive** et **l'impact des prédateurs**. Dans ce bulletin, nous vous proposons plusieurs articles sur **les éoliennes**.

Les éoliennes



Eoliennes : quelles incidences sur la migration

Alors que cette énergie verte a le vent en poupe, certains chasseurs s'interrogent : le déploiement des parcs éoliens impacte-t-il les couloirs de migration ?

« Nous prélevons entre 500 et 600 palombes chaque année, mais l'an passé, nous en avons tué seulement 24 », indique Patrick Flibard qui chasse dans le Vexin français, au nord-ouest de la région parisienne. D'après lui, une raison pourrait expliquer cela : « Un ami m'a dit que des éoliennes avaient été équipées d'effaroucheurs efficaces jusqu'à 12 kilomètres, je pense que ça a pu dévier les couloirs de migration. »

Une hypothèse qui laisse perplexe Hervé Lormée, coordinateur des études colombidés à l'Office français de la biodiversité (OFB) : « je n'ai jamais entendu parler de ça ! Les couloirs changent, c'est une évidence, mais il n'y a aucune raison de penser que les éoliennes puissent en être la cause : il n'existe d'ailleurs pas, à notre connaissance, d'étude scientifique qui viendrait étayer cette idée. »

Des effaroucheurs pour sauver des vies

ARTICLE de Mathias NOEL Novembre 2025

Une explication qui reste — sur le papier du moins — malgré tout plausible puisque les oiseaux migrateurs utilisent les flux d'air pour leurs mouvements et que les éoliennes sont, en toute logique, situées là où ces flux sont les plus importants, les plus réguliers. Les oiseaux migrateurs auraient alors deux choix : traverser le parc éolien ou le contourner.

« Pour éviter les risques de collision des oiseaux avec les éoliennes, nous mettons en place des dispositifs d'effarouchement sonores », explique Henri -Pierre Roche, ornithologue et président de Biodiv-Wind, entreprise spécialisée dans la détection et l'effarouchement de la faune dans les parcs éoliens.

« Nous travaillons avec ce qu'on appelle des “SDA” (Système de détection de l'Avifaune). Il s'agit de caméras, classiques ou thermiques, et de radars qui permettent de détecter un oiseau se dirigeant vers les éoliennes, précise l'ornithologue.

Puis, deux options sont envisageables : arrêter les pales ou déclencher un effarouchement acoustique. Ces deux possibilités peuvent également être opérées en parallèle. » Mais la portée de détection reste limitée : un kilomètre tout au plus. Celle de l'effarouchement l'est, quant à elle, encore davantage : « La réglementation nous impose de ne pas dépasser les 100 décibels et l'alarme dure une à deux secondes. Un dispositif très efficace à courte portée, et heureusement, car il est conçu pour, mais dont l'effet s'estompe passé 100 à 200 mètres.

Selon Henri-Pire Roche, dont l'entreprise a équipé plus de 700 éoliennes, impossible qu'un système d'effarouchement puisse bouleverser un couloir migratoire :

« C'est trop ponctuel dans l'espace et le temps pour avoir la moindre incidence. »

Des propos qui font écho à la presse scientifique puisque aucune étude ne montre d'effet de reconfiguration de couloirs migratoires, quels que soient les oiseaux étudiés, à la suite de la mise en place d'effaroucheurs. Et si ce n'était pas ces derniers, mais l'installation des parcs eux-mêmes qui influencerait les passages de migration?

Des études sur vingt ans

C'est un sujet étudié depuis de nombreuses années maintenant : les grands parcs offshore danois (éoliennes en mer) font, par exemple, l'objet de suivis par radar depuis plus de vingt ans. Des suivis qui ont donné lieu à de multiples publications scientifiques. Parmi elles, une étude d'Elizabeth Masden, chercheuse de l'université de Glasgow (Écosse), qui a étudié comment 200 000 eiders à duvet réagissaient après la construction d'un immense parc éolien installé au cœur de leur passage migratoire. Les résultats sont sans appel: les oiseaux évitent très clairement la zone. Cela rejoint les conclusions obtenues par un autre chercheur, Mark Desholm, quelques années plus tôt : « Moins de 1 % des canards et des oies se sont rapprochés des éoliennes. » Mais de là à parler de « changement migratoire », nous en sommes loin, très loin même!

Les résultats de l'étude indiquent que les eiders ont bien contourné le parc, mais en passant à moins de 500 m au large de celui-ci : ce n'est donc pas vraiment une reconfiguration de la migration... « Il n'existe à ce jour rien, dans la littérature scientifique et dans nos observations, qui montre qu'un parc puisse dévier la migration des oiseaux à large échelle : un évitement qui se traduit par un changement d'altitude ou un contournement, c'est parfaitement possible, mais le bouleversement d'un couloir de migration, probablement pas, et certainement pas en une année », affirme Sophie

de Grissac, chercheuse ornithologue au Muséum national d'histoire naturelle de Paris spécialiste des interactions entre oiseaux et éoliennes.

Les éoliennes étaient des coupables toutes désignées pour expliquer pourquoi, soudainement, les bécasses, grives et pigeons, entre autres, avaient déserté certains secteurs. En réalité, il semblerait qu'elles n'y sont pour rien, il faut donc chercher la raison ailleurs.

Les éoliennes et les insectes

ARTICLE DE CHRISTOPHE DUFOURG BURG dans PLANETE CHASSE

Bien qu'étiquetée comme respectueuse de l'environnement et donc considérée comme « verte », la production d'énergie électrique à l'aide d'éoliennes représente une grave menace envers la biodiversité. Une étude récemment publiée par la Society for Conservation Biology (Société pour la biologie de la conservation) confirme que les pales des éoliennes font un véritable massacre d'insectes, maillons indispensables de la chaîne d'alimentation des oiseaux.

Les éoliennes créent une pression écologique excessive sur tous les écosystèmes. Les nuisances et dégradations environnementales sont très nombreuses. Il est déjà parfaitement établi que les pales des éoliennes sont la cause des décès d'oiseaux et de chauves-souris en quantités considérables.

Les populations d'espèces affectées s'effondrent localement. Les observations actuelles suggèrent que la plupart des insectes qui se déplacent interagissent avec les éoliennes. De nombreux insectes sont tués par les éoliennes en fonctionnement, mais il reste encore à établir si ces décès entraînent des déclin de populations locales et des modifications durables des comportements. Malheureusement, les études cherchant à estimer le nombre d'insectes tués par les éoliennes sont difficiles à réaliser car un cadavre d'insecte est moins facilement identifiable que celui d'un oiseau. Toutefois, on compte des dizaines d'insectes par an. Une étude pilotée par le Centre aérospatial allemand montre que les trente mille éoliennes terrestres allemandes détruiraient mille deux cents tonnes de biomasse d'insectes par collisions (d'avril à octobre, la période de croissance des plantes). Les estimations varient d'une région à l'autre en fonction des typologies d'insectes et de la migration.

Des conséquences écologiques graves et durables

D'autres données d'analyse d'images spatiales à haute résolution montrent que les vols d'insectes sont attirés par les éoliennes. Les agrégats d'insectes morts sur les pales et les mâts des éoliennes augmentent en été et en automne lorsque les insectes migrent. Comme l'essaimage et la migration sont liés respectivement à l'accouplement et à la dispersion, les décès causés par les éoliennes peuvent avoir des effets gravissimes sur les populations d'insectes à différentes échelles spatiales. Certains insectes, comme les papillons des collines, ne sont présents qu'en petites populations à l'échelle locale. Placer des éoliennes à proximité peut gravement affecter le devenir d'une population. De plus, le déclin du nombre d'insectes affecte significativement leur fonction écosystémique, y compris la pollinisation. Notons enfin qu'un taux de mortalité élevé d'insectes migrants près des éoliennes peut avoir, par effet d'écho, de graves conséquences sur les populations d'insectes éloignées. Précisons que les interactions

insectes-éoliennes peuvent également affecter les prédateurs chassant les insectes à proximité des éoliennes. Les insectivores aériens (les chauves-souris) peuvent être en risque d'extinction locale puisqu'ils ne peuvent pas s'empêcher de chasser les insectes autour des éoliennes.

Mort d'oiseaux protégés : le parc éolien du Vigeant devra mettre ses installations en conformité

ARTICLE PUBLIE LE 31 JUILLET 2025 NOUVELLE REPUBLIQUE MATHIEU HERDUIN

Selon le constat révélé par la préfecture, la mortalité des oiseaux due aux éoliennes se situe principalement en période de nidification et en période de migration post-nuptiale.

Dans un arrêté, la préfecture de la Vienne vise la société Énergie éolienne du Vigeant. Le fonctionnement actuel des éoliennes sur ce site entraîne la mort de dizaines d'oiseaux, dont une espèce protégée. La société doit se mettre en conformité avec les exigences La mort d'oiseaux de dix espèces différentes, dont une protégée, sur le site de la société Énergie éolienne du Vigeant pour le parc éolien qu'elle exploite aux lieux dits Les Petites-Fouillarges et Brandes-de-la-Ressières, dans la commune du Vigeant, inquiète les autorités. Le préfet de la Vienne, Serge Boulanger, vient de signer un arrêté à l'encontre de la société pour que cette dernière mette ses installations en conformité.

Selon un suivi environnemental réalisé pour la période 2022-2023, dix espèces d'oiseaux ont été retrouvées mortes sous les éoliennes du parc : le roitelet à triple bandeau (5 individus), l'étourneau sansonnet (3), le milan noir (2), le rouge-gorge familier (1), le pigeon ramier (1), le martinet noir (1), l'hirondelle de fenêtre (1), le fuligule milouin (1), le bruant jaune (1) et l'alouette des champs (1). Une des espèces est protégée La découverte récurrente de cadavres de milans noirs notamment depuis 2023, pour un total de 12 individus retrouvés (2 en 2023, 8 en 2024 et 2 en 2025) est attribuée à l'installation de l'exploitant. Selon la préfecture, la mortalité constatée se situe principalement en périodes de nidification et de migration post-nuptiale. Autre constat : 187 cas de mortalité de milans noirs ont été recensés en Europe, dont 52 en France. La seule installation de l'exploitant représente une part importante de la mortalité de cette espèce à l'échelle européenne.

Le milan noir est une espèce protégée, portée sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de Poitou-Charentes présentant un statut patrimonial. « Malgré la mise en place d'un arrêt temporaire des éoliennes lors des travaux agricoles, des cas de mortalité d'espèces protégées sont toujours constatés », évoque la préfecture dans son arrêté.

La société Énergie éolienne du Vigeant devra procéder rapidement à des transformations de ses installations ; un suivi environnemental de douze mois minimum, soit d'août 2025 à août 2026, sera mis en place. « Inconcevable qu'un second parc éolien puisse voir le jour » La Fédération Vienne environnement durable a aussitôt réagi en se félicitant « de cette mesure » et demandant « que la même

exigence soit de mise pour tous les parcs éoliens en fonctionnement ». Dans un communiqué, elle indique : « À l'heure où se déroule une consultation publique concernant le projet d'implantation d'un second parc éolien, Le Vigeant 2, composé de six éoliennes de 180 ms de haut, le préfet de la Vienne vient de prendre, le 28 juillet, un arrêté de mise en demeure de l'exploitant du parc éolien voisin, Le Vigeant 1. » Avant de poursuivre : « Cet arrêté fait le constat d'un nombre impressionnant de cadavres d'oiseaux de toutes tailles. [...]

Il faut savoir également que les suivis de mortalité effectués par les exploitants de parcs éoliens ont lieu une fois tous les dix jours au mieux, ce qui permet aux prédateurs naturels (renards, blaireaux, chats et chiens errants...) de réduire notablement la mortalité visible au point que les ornithologues appliquent un coefficient multiplicateur de 8 à 10 fois le relevé de mortalité à partir des cas déclarés. »

Pour la fédération, « il est inconcevable qu'un second parc éolien puisse voir le jour au même endroit et accroître les risques de mortalité des espèces protégées, très présentes au Vigeant ».

Les éoliennes tuent impunément 50 millions d'oiseaux par an

ARTICLE PUBLIE LE N° 136 DE LA REVUE « BECASSE PASSION »

C'est le grand scandale du massacre légalisé des oiseaux en Europe. Car, si on prenait la fourchette haute des mortalités d'oiseaux causées par les éoliennes en Espagne, évaluée par SEO-Birdlife (Sociedad Española de Ornitología) et relayée par le World Council for Nature, on approcherait du chiffre fou de 100 millions d'oiseaux tués par an en Europe par les éoliennes! Il y a quelques années, l'association ornithologique espagnole avait obtenu les copies de 136 études de suivi de centrales éoliennes, que le gouvernement espagnol avait archivées sans les publier. Après les avoir analysées, les chercheurs avaient estimé que les 18 000 éoliennes de l'époque tuaient en moyenne entre 6 et 18 millions d'oiseaux et de chauves-souris par an en Espagne. Selon le World Council for Nature cela reviendrait à une mortalité annuelle de 100 à 300 oiseaux et de 200 à 600 chauves-souris par éolienne.

Actuellement, l'Europe c'est près de 250 GW sur terre et 37 GW offshore avec en perspective 150 GW offshore à horizon 2050. Sur la base de l'étude espagnole, on n'ose imaginer l'impact sur les oiseaux terrestres et marins avec l'évolution du nombre d'éoliennes. En Allemagne, l'ornithologue Bernd Koop avait estimé la mortalité annuelle entre 60 000 et 100 000 oiseaux par Gigawatt de capacité éolienne installée.

Si on se place sur valeur moyenne, entre les différentes études on s'approche du chiffre fou de 50 millions d'oiseaux tués par an par les éoliennes européennes!

Curieusement, en France, au nom des directives européennes, le Conseil d'État condamne la chasse de quelques milliers d'alouettes aux filets, mais autorise dans un même temps le massacre de plusieurs millions d'oiseaux migrateurs souvent protégés au nom d'une pseudo-énergie verte! Pire, on assiste au grand écart des associations ornithologiques comme la LPO et celui de l'écologie politique avec EELV pour cautionner l'implantation des éoliennes pourtant coupables de destruction massive d'oiseaux protégés, de maltraitements animaux sur les animaux d'élevage allant jusqu'à leur mort, ainsi que de graves problèmes de santé pour les humains! L'éolien est un non-sens économique, écologique, environnemental, sanitaire et social et doit être stoppé rapidement.

Pour en savoir plus : Eoliennes et biodiversité : Synthèse des connaissances sur les impacts et les moyens de les atténuer. ONCFS-LPO 2019

Prédateurs : suite aux articles du précédent bulletin

Des textes protègent d'une part les animaux sauvages, de l'autre les animaux domestiques. Mais aucun ne protège les uns des autres. À mesure que la biodiversité diminue et que les populations d'animaux de compagnie augmentent dans les foyers européens, le conflit entre la conservation de la faune sauvage et la défense du bien-être animal s'intensifie. -

L'Union européenne protège à la fois la biodiversité et le bien-être des animaux domestiques, mais manque de réponse juridique lorsque ces derniers menacent la faune sauvage. Un vide réglementaire que décrit le chercheur espagnol Miguel Ángel Gómez-Serrano (Universitat de València).

Près de 44 % des ménages de l'Union européenne possèdent au moins un animal de compagnie, dont plus de 90 % sont des chiens ou des chats. La place des animaux de compagnie dans nos vies n'a cessé de croître au cours des dernières décennies, mais elle s'est fortement accélérée à partir de la pandémie de Covid-19. Plus précisément, on estime que la population européenne d'animaux de compagnie a augmenté de 11 % en 2022, pour atteindre 340 millions, principalement des chats (127 millions) et des chiens (104 millions).

À mesure que les foyers adoptent chiens et chats, l'intérêt pour leur bien-être ne cesse de croître. Dans le même temps, le déclin des populations d'animaux sauvages alerte la société sur la nécessité de protéger la biodiversité.

La population européenne d'animaux de compagnie a augmenté de 11 % en 2022

Mais cette convergence ne va pas toujours de soi. S'il existe un certain chevauchement entre les objectifs du bien-être animal et ceux de la conservation de la faune sauvage, un biais apparaît clairement dans la hiérarchisation des priorités entre animaux de compagnie et animaux sauvages, en particulier lorsque ces deux groupes interagissent.

Une étude récente identifie les ressorts du conflit entre défenseurs du bien-être des animaux de compagnie et partisans de la conservation de la nature. Ce travail analyse les leviers juridiques, dans le cadre de l'Union européenne, permettant de réduire l'impact des animaux de compagnie sur les animaux sauvages.

Deux cadres juridiques difficilement conciliables

L'Union européenne dispose actuellement d'une législation environnementale solide, dans laquelle les directives « Oiseaux » et « Habitats » ont joué un rôle clé dans la protection de la faune sauvage. En revanche, la législation relative au bien-être animal – en particulier celle concernant les animaux de compagnie – est beaucoup plus récente et reste encore émergente. En toute logique, le bien-être animal a été associé exclusivement aux espèces domestiques, tandis que les espèces sauvages relèvent du droit de l'environnement.

Mais ce déséquilibre a engendré un important vide juridique : que se passe-t-il lorsque des animaux de compagnie causent des dommages à la faune sauvage ?

Des animaux de compagnie devenus sauvages

Parmi les impacts les plus importants des animaux de compagnie sur la faune sauvage figurent ceux liés aux individus retournés à l'état sauvage. Les animaux abandonnés ou échappés peuvent former des populations autosuffisantes dans la nature, avec de graves conséquences pour les espèces autochtones. Les perroquets échappés des foyers en sont un bon exemple. Des espèces comme la perruche à collier ou la conure veuve ont établi des colonies dans de nombreuses villes européennes. Au-delà de la question de savoir s'il faut les considérer comme des espèces invasives, leur gestion constitue un conflit socio-environnemental complexe.

Certains travaux scientifiques suggèrent qu'elles entrent en compétition avec les espèces locales pour les sites de nidification et les ressources, mais ce sont des animaux charismatiques et appréciés par le public, si bien que leur régulation suscite de vives controverses sociales.

Cependant, si un animal de compagnie concentre particulièrement les préoccupations lorsqu'il retourne à l'état sauvage, c'est bien le chat domestique. Il est considéré comme l'un des prédateurs invasifs les plus nocifs au monde, responsables d'environ 25 % des extinctions contemporaines de reptiles, d'oiseaux et de mammifères à l'échelle mondiale. Malgré ces preuves, il existe encore en Europe une forte réticence à

reconnaître les chats retournés à l'état sauvage (ou chats harets) comme des espèces invasives, ce qui limite les options juridiques pour gérer leur impact.

Animaux de compagnie qui errent librement hors de leur domicile

De nombreux animaux de compagnie passent une partie de leur temps à l'extérieur sans surveillance. Pour les chiens, les impacts concernent principalement la prédation sur la faune sauvage et la transmission de maladies. Les chats, qui errent plus librement hors de leur domicile, pratiquent également la prédation, même lorsqu'ils sont bien nourris, affectant particulièrement les oiseaux et les petits vertébrés dans les environnements urbains et périurbains. Un cas particulier concerne les colonies félines. Le contrôle des populations de chats errants relève généralement des États membres de l'UE, ce qui entraîne des approches très variées, allant de la mise à l'écart des animaux aux programmes de capture, stérilisation et retour (méthode CSR). Bien qu'il s'agisse d'une méthode socialement acceptée, les preuves scientifiques montrent que, dans la majorité des cas, elle n'est pas efficace pour réduire la population de chats ni pour limiter à court terme leur impact sur la faune sauvage.

Promener des animaux de compagnie dans la nature

Promener son chien dans la nature est devenu une des activités de loisirs particulièrement courante, en atteste notamment, dans les zones concernées, la popularité croissante des plages pour chiens. Ce type de gestion est probablement bénéfique pour la santé des animaux et de leurs propriétaires, mais pas pour la faune sauvage. Sur les plages naturelles, par exemple, les chiens peuvent avoir un impact grave sur les oiseaux nichant au sol, comme les gravelots à collier interrompu. Même en l'absence de prédation directe, la simple présence d'un chien peut amener les oiseaux à abandonner leurs nids ou à réduire le temps d'incubation, avec des effets négatifs sur le succès reproducteur.

Réconcilier le bien-être animal et la conservation

À mesure que la biodiversité diminue et que les populations d'animaux de compagnie augmentent dans les foyers européens, le conflit entre la conservation de la faune sauvage et la défense du bien-être animal s'intensifie. Il devient donc urgent de réconcilier ces perspectives divergentes et d'harmoniser leurs cadres juridiques respectifs. L'Union européenne dispose de marges de manœuvre juridique pour agir. Les directives environnementales obligent déjà les États membres à prévenir les dommages aux espèces protégées, ce qui pourrait se traduire par des restrictions plus claires concernant la liberté de déplacement des animaux de compagnie, en particulier dans les espaces naturels protégés.

Parallèlement, l'élaboration d'une nouvelle législation sur le bien-être animal constitue une occasion de renforcer la responsabilité des propriétaires tout en réduisant l'impact de la liberté de déplacement et en prévenant l'abandon ou le retour à l'état sauvage.

Événements et Dates à retenir -Agenda



27-30 mars 2026 à Mantes-la-Jolie 78200 : Salon de la chasse et de la Faune Sauvage

10-12 avril 2026 à Maillane 13910 : Salon Sud Traditions

18 avril 2026 à Gien 45500 : Assemblée générale de l'Union Nationale des Chasseurs de Petit Gibier (U.N.C.P.G.)

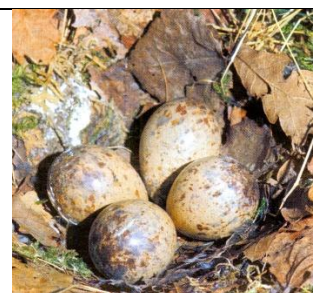
12-14 juin 2026 à La Motte Beuvron 41600 : Game Fair

11-12 juillet 2026 à Cayeux-sur-Mer 80410 : Salon des migrateurs

28-30 août 2026 à Sauternes 33210 : Salon Terre de Chasse

Nids et Œufs (Tous les indices pour les identifier)

La bécasse des bois



Nid

Construit au sol par la femelle ; simple dépression tapissée de feuilles mortes, souvent au pied d'un arbre

Œuf

Piriforme : 44,2 x 33,5 mm ; crème, parfois fauve, plus ou moins tacheté et ponctué de brun rougeâtre ou de gris pourpre (marques de taille variable, plus denses vers l'extrémité la plus large).

Ponte de 3-5 œufs

Incubation de 20-23 jours par la femelle

Poussins

Nidifuges : à la naissance, duvet fauve, avec en particulier un motif sombre assez large traversant le dos sur un axe de symétrie front-croupion ; **quittent le nid** sitôt secs, sous la conduite de la mère, volent à 20 jours, sont **indépendants** à 2 mois

Période de reproduction

Vol nuptial du mâle (« croule », à l'aube et au crépuscule) entre février et août ; Maximum des pontes en mars (cuvée de remplacement fréquente si destruction)

D'APRES LA NATURE A LA LOUPE (CHASSEUR FRANÇAIS)

	Défendons la chasse	
<i>Artémis déesse de la chasse chez les Grecs</i>		<i>Diane déesse de la chasse chez les Romains</i>

Face aux attaques permanentes dont la chasse fait l'objet, l'association a décidé de publier dans chaque bulletin un article ou une interview ou une tribune défendant la chasse qui aura été publié ou diffusé dans les différents media.

Petite faune de plaine : les chasseurs sonnent le rassemblement

ARTICLE PARU DANS LA REVUE « NOS CHASSES » DE JANVIER 2026 par David MAIGNAN

Il y a des rendez-vous qui marquent un basculement, des moments où le monde cynégétique se regarde en face, mesure ses responsabilités et choisit d'avancer. Le premier séminaire national pour relancer la petite faune de plaine, organisé par la FNC le 2 décembre 2025, fait partie de ces rares instants où une filière entière, forte de ses territoires et de ses valeurs, décide de reprendre la main. Un jour de travail, certes. Mais surtout un jour d'espoir.

Dans un amphithéâtre parisien, plus de 150 représentants venus de toutes les régions ont répondu présents. Responsables fédéraux, techniciens, spécialistes du terrain... Des femmes et des hommes qui connaissent la plaine comme une seconde peau, qui parlent (lièvre, perdrix et lapin) avec la précision d'un horloger et la passion du paysan. Tous sont venus avec une certitude chevillée au corps : la petite faune de plaine est à un tournant, et c'est maintenant qu'il faut agir.

Dès les premières interventions, le ton est donné. Oui, les populations de petit gibier déclinent dans de nombreuses régions. Non, cela n'a plus rien d'un phénomène ponctuel. C'est un glissement lent, profond, structurel, qui bouscule les habitudes et érode les motivations. Quand l'IFOP indique que près d'un quart des chasseurs ne renouvellent plus leur validation faute de petit gibier à prélever, c'est toute la culture cynégétique de plaine qui vacille. Mais les chasseurs n'ont jamais été du genre à baisser les bras. Face à la raréfaction, ils choisissent l'organisation. Face au doute, ils répondent par la mobilisation.

La petite faune de plaine, ce n'est pas seulement un symbole de nos chasses : c'est aussi un indicateur de santé écologique. Pour comprendre, il faut mesurer. Et pour mesurer, il faut des outils fiables. C'est là qu'intervient la montée en puissance d'ISIGEO, une base de données nationale capable d'agrèger les suivis, croiser les historiques et standardiser les observations. Certains y voient un simple outil numérique. Les gens de terrain y voient une révolution silencieuse : enfin une vision claire, commune, structurée, pour agir sur de vraies données. Mais l'outil ne vaut que s'il est alimenté. Le séminaire a ainsi insisté sur la nécessité de réactiver les réseaux de suivi, parfois essoufflés par les années, parfois orphelins de partenaires

institutionnels. Relancer ces réseaux, c'est recréer du lien, remettre des hommes et des femmes sur le terrain...

Mettre les moyens, fédérer les bonnes volontés

La question des moyens — humains comme financiers — a naturellement animé les débats. Une chose ressort : la FNC est prête à investir, à condition que la stratégie soit claire, partagée, cohérente. Pas question d'éparpiller les efforts ou de financer des actions sans vision. L'heure est à la cohésion, à la coordination nationale, et à un pilotage exigeant.

Parmi les pistes évoquées, la régulation des nuisibles a occupé une place centrale. Dans certains territoires, elle pèse lourd, parfois trop lourd. Les piégeurs bénévoles ont été largement salués, au point qu'est née l'idée d'un crédit d'impôt pour encourager leur engagement. Une proposition qui pourrait bien figurer dans les 10 mesures phares de la FNC pour l'élection présidentielle de 2027. Une reconnaissance méritée, tant le piégeage est un pilier discret mais indispensable de la gestion moderne.

Parce que la petite faune de plaine n'est pas qu'un enjeu technique. C'est aussi un enjeu culturel, presque sentimental. La perdrix qui fuse d'un chaume, le lièvre qui démarre d'un labour, le lapin qui glisse au crépuscule... tout cela parle de racines, de transmission, d'une certaine idée de la campagne.

« Redonner de l'espoir », insiste la FNC. L'espoir que des jeunes chasseurs puissent encore connaître la chasse au chien d'arrêt dans dix, vingt ou trente ans. L'espoir que les agriculteurs retrouvent la satisfaction de voir revenir la vie dans les interstices de leurs parcelles. L'espoir, enfin, que les actions menées aujourd'hui porteront leurs fruits demain.

La communication prendra donc une place centrale : montrer ce qui fonctionne, valoriser les initiatives locales, expliquer les résultats, fédérer les énergies. Car sans récit collectif, même les meilleures stratégies finissent par s'essouffler.

Un séminaire fondateur, un mouvement qui démarre

Au terme de cette journée dense, une impression domine : quelque chose s'est enclenché. Un mouvement national, structuré, volontaire. Les chasseurs ne se contentent pas de constater le déclin : ils organisent la reconquête.

Cette reconquête ne se fera pas en un an. Elle réclamera de la méthode, du temps, des moyens, et une alliance forte avec tous les acteurs de terrain. Mais elle porte en elle une promesse : redonner à nos plaines la richesse faunistique qu'elles ont perdu, et redonner aux chasseurs la pratique qui les a souvent fait entrer dans le monde cynégétique.

Et lorsque la France cynégétique se met en marche, unie, déterminée, consciente de sa responsabilité, il se passe toujours quelque chose. Un peu comme un matin de plaine, quand la brume se lève et qu'on devine, dans le silence, le frémissement d'un renouveau.

Les recettes conseillées à nos adhérents

Bécasses à la Normande <i>Pour 2 personnes</i>		
Ingrédients : • 2 bécasses • 50 g de beurre • 50 g de lard • Moutarde • Citron • 1/2 pomme • Calvados • Sel, poivre	Préparation : 1° Préchauffer le four à 180°, y glisser un poêlon contenant deux bécasses entières, salées et poivrées, avec 50 g de beurre. Cuire 15 mn en arrosant régulièrement avec le beurre et sortir les oiseaux vert-cuits 2° Détailler les ailes, les filets, les cuisses. Remettre dans le poêlon avec 2 c ; à café de moutarde et 1/2 jus de citron. Placer au four pour 5 mn en retournant régulièrement les morceaux. Sortir le poêlon, réserver les morceaux de bécasse au chaud et laisser la sauce dans le poêlon. 3° Broyer les carcasses, hacher les intérieurs (jeter les gésiers). Remettre dans le poêlon avec 50 gr de lard et 1/2 pomme mixée. Laisser mijoter 5 mn à feux doux, puis verser deux tiers d'un verre et flamber 4° Passer le contenu du poêlon au chinois en pressant ce qui reste dedans 5° Servir les morceaux de bécasse arrosés du jus	

Vu dans la RNC de janvier 2025

Domaine des Sallards :
labellisé espace naturel sensible

Les chasseurs de l'Allier ont affirmé une fois de plus leur engagement pour la biodiversité et la valorisation des paysages. Ils ont inauguré le 6 novembre la grange des Sallards et officialisé la labellisation du domaine des Sallards en espace naturel sensible. Situé au cœur de la Sologne bourbonnaise, ce site de 68 ha concrétise un partenariat entre le conseil départemental, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la FDC de l'Allier. Gestionnaire du site depuis 1991, celle-ci mène des travaux

ambitieux (restauration des étangs, création de mares, réalisation de sentiers pédagogiques) pour valoriser et faire découvrir un territoire qui abrite une grande variété d'espèces.

Il le dit

Jean-Pierre Gaillard, président de la FDC de l'Allier

“Le domaine des Sallards est le fruit de plus de trente ans de travail en faveur de la nature et de la faune sauvage. Ce site devient un lieu de rencontre, d'éducation et de transmission, où se conjuguent passion, pédagogie et respect de l'environnement.”




Lu pour vous

Cette rubrique veut attirer l'attention de nos adhérents sur des articles parus dans des revues de chasse et portant sur le petit gibier



Connaissance de la chasse N°597 :

- La tularémie

Connaissance de la chasse N°598 :

- Interdiction du plomb
- Zoom sur le SGDC

Planète chasse N°94

- A la billebaude

Chasse Nature N°10 décembre 2025

- Le lapin de garenne, ombre et lumière d'un seigneur oublié

La Mordorée N°317

- Bécasse des bois : un modèle de gestion

Bécasse Passion N°136

- Les éoliennes tuent impunément

Nos chasses N°792

- Etat des lieux à l'aube de l'ouverture
- ChassAdapt, mode d'emploi

Nos chasses N°796

- Aisne : La chasse au gibier d'eau
- Petite faune de plaine : Les chasseurs sonnent le rassemblement

Chasseur français N°1547

- Le raton laveur
- Repeuplements et réintroductions

Chasseur français N°1548

- Pluviers dorés de Beauce

Revue Nationale de la Chasse N°940

- Faisan naturel.
- Les chasseurs de Vars 16

Revue Nationale de la Chasse N°941

- Pigeon ramier : le gibier star de l'hiver
- Société de chasse d'Estouy

Journal des piégeurs N°140

- Le frelon asiatique7

Chien courant N°121

- Créancier des chiens
- Chasseresses de France

Nos adhérents et nos lecteurs ont la parole

Vous souhaitez envoyer un message, donner une information, raconter une histoire, partager une expérience ayant trait au petit gibier, réagir aux articles de notre bulletin

Envoyez-le sur notre adresse mèl adcpgo3@orange.fr

.Après accord du conseil d'administration votre texte sera diffusé dans notre bulletin bimestriel.



Vous désirez obtenir un ancien numéro du bulletin de l'association, faites en la demande sur le mël de l'association adcpg03@orange.fr

Tout savoir sur le petit gibier

L'U.N.C.P.G. vous invite à consulter son site ouvert depuis le jeudi 27 novembre 2025

<https://petitgibierdefrance.fr/>



Vous voulez adhérer ou faire adhérer des amis

demandez des bulletins d'adhésion à Contact : adcpg03@orange.fr

